

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 12	Présents : 7	Procurations : 4	Votants : 11
------------------	--------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 17/04/2024 et publié le 17/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize avril à 9 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du huit avril 2024, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

Etaient présents : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Didier GOBERT, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, M. Albert GODARD, M. Alain RICHARD.

Etaient absents : Mme Emilie MAROUZE procuration Mme Guislaine BLARY, M. Rodrigue SANTERRE procuration Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON procuration M. Alain RICHARD, Mme Marie-Paule DAVAIN procuration M. Jérémy RICHARD, Mme Sarah FLAVIGNY.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

**Objet** : Renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Troisvilles - Désignation de 5 propriétaires pour siéger au Bureau.

Le Maire expose au conseil municipal que le Bureau de l'Association Foncière de Remembrement de TROISVILLES, est arrivé au terme de son mandat pour le mois de mai 2024. Il convient de procéder au renouvellement de ses membres conformément aux dispositions de l'article R 133.3 du code rural.

Le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, 5 propriétaires, pour siéger au Bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Troisvilles :

1. Membres titulaires :

- Monsieur BRAQUAVAL Philippe, né le 09/07/1957 à Cambrai, 2A Rue Gabriel Péri – BUSIGNY
- Monsieur BURLION Gilbert, né le 15/09/1941 à Troisvilles, 7 rue du fayt – TROISVILLES
- Monsieur TAMBOISE Pierre-Gérard né le 30/10/1941 à Inchy, 4 Rue du Vieux-Moulin – TROISVILLES

2. Membres suppléants :

- Monsieur HERMANT Jean-Pierre, né le 12/11/1948 à Troisvilles, 36 Rue du Général de Gaulle – TROISVILLES
- Monsieur BRIDOUX Samuel, né le 19/02/1981 à Le Cateau-Cambrésis, 40 Rue de Bohéries – REUMONT

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY.



Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD.




Délibération n°2024-04-02

Date 13/04/2024

Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°224

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 12	Présents : 7	Procurations : 4	Votants : 11
------------------	--------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 17/04/2024 et publié le 17/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize avril à 9 heures , le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du huit avril 2024, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

Étaient présents : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Didier GOBERT, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, M. Albert GODARD, M. Alain RICHARD.

Étaient absents : Mme Emilie MAROUZE procuration Mme Guislaine BLARY, M. Rodrigue SANTERRE procuration Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON procuration M. Alain RICHARD, Mme Marie-Paule DAVAIN procuration M. Jérémy RICHARD, Mme Sarah FLAVIGNY.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

**Objet : Motion pour le maintien des ISPV (Infirmiers Sapeurs-Pompiers Volontaires)**

Les Communes membres de la CA2C ont été interpellées par les infirmiers sapeurs-pompiers volontaires du CIS de Caudry.

Le SDIS souhaite recentrer leurs missions sur les seules activités de soutien et de formation et supprimer leur mission d'aide médicale d'urgence qu'ils apportent quotidiennement.

Il est à noter que les infirmiers sapeurs-pompiers volontaires interviennent à partir de 7 centres de secours dans notre département, dont celui de Caudry. Ce sont ainsi 230 infirmiers qui participent à 8 000 interventions de secours d'urgence par an ! 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an !

Ces interventions sont primordiales dans l'aide aux victimes et sont un soutien précieux aux forces de sécurité intérieure. Ils délivrent des soins à haute valeur ajoutée pour la population dans les situations les plus critiques (adultes, enfants, traumatismes, malaises graves, arrêts cardiaques, interventions à risque, soulagement de la douleur ...).

Leurs missions sont indiscutablement nécessaires pour nos habitants et d'autant plus dans nos communes rurales qui souffrent de la désertification médicale. Leur engagement n'est plus à démontrer et doit être salué, soutenu et renforcé, bien loin de toute logique de démantèlement.

De plus, les cotisations des communes et des EPCI au SDIS ont très largement augmenté ces dernières années. Comment comprendre alors la suppression de ce service si vital et essentiel ?

Nous, élus de la municipalité de Troisvilles, ne pouvons l'accepter.

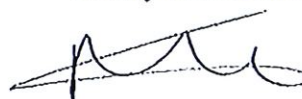
Par cette motion, nous apportons notre soutien aux infirmiers sapeurs-pompiers volontaires et demandons qu'ils puissent continuer à assurer l'aide médicale d'urgence.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal se prononce favorablement sur la motion telle que présentée.

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY.



Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD.




Délibération n°2024-04-03

Date 15/04/2024

Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°225

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 12	Présents : 7	Procurations : 4	Votants : 11
------------------	--------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 17/04/2024 et publié le 17/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à 9 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du huit avril 2024, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

Étaient présents : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Didier GOBERT, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, M. Albert GODARD, M. Alain RICHARD.

Étaient absents : Mme Emilie MAROUZE procuration Mme Guislaine BLARY, M. Rodrigue SANTERRE procuration Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON procuration M. Alain RICHARD, Mme Marie-Paule DAVAIN procuration M. Jérémy RICHARD, Mme Sarah FLAVIGNY.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

Objet : Remboursement de location de salle

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été destinataire d'une demande de remboursement concernant une location de salle pour un montant de 100,00 € suite à de multiples désistements sur la date choisie par l'intéressée.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à procéder au remboursement de cette location de salle à la demanderesse, pour un montant de 100,00 €.

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY.



Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD.



Date 13/04/2024

Délibération n°2024-04-04

Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°226

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 12	Présents : 7	Procurations : 4	Votants : 11
------------------	--------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 17/04/2024 et publié le 17/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize avril à 9 heures , le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du huit avril 2024, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

Étaient présents : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Didier GOBERT, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, M. Albert GODARD, M. Alain RICHARD.

Étaient absents : Mme Emilie MAROUZE procuration Mme Guislaine BLARY, M. Rodrigue SANTERRE procuration Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON procuration M. Alain RICHARD, Mme Marie-Paule DAVAIN procuration M. Jérémy RICHARD, Mme Sarah FLAVIGNY.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

**Objet : Présentation de l'état annuel de l'indemnisation des élus**

L'article L 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales impose désormais aux communes la réalisation d'un document établissant « un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. » L'article L 5211-12-1 du CGCT prévoit des dispositions similaires pour les EPCI à fiscalité propre.

## Commune de Troisvilles

## INDEMNITES ALLOUEES

**A. Maire :**

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice 1027)	Montant Mensuel Brut
RICHARD Jérémy	15,00 %	616.57

**B. Adjoint au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)**

Identité des bénéficiaires	%	Montant mensuel brut
1 <sup>ER</sup> adjoint : BLARY Guislaine	7,00 %	287.73
2 <sup>ème</sup> adjoint : GOBERT Didier	7,00 %	287.73
3 <sup>ème</sup> adjoint : SANTERRE Françoise	7,00 %	287.73

Le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité, de la présentation effectuée.

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY.



Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD.



Délibération n°2024-04-05

Date 13/04/2024

Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°227

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 12	Présents : 7	Procurations : 4	Votants : 11
------------------	--------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 17/04/2024 et publié le 17/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize avril à 9 heures , le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du huit avril 2024, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

Étaient présents : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Didier GOBERT, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, M. Albert GODARD, M. Alain RICHARD.

Étaient absents : Mme Emilie MAROUZE procuration Mme Guislaine BLARY, M. Rodrigue SANTERRE procuration Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON procuration M. Alain RICHARD, Mme Marie-Paule DAVAIN procuration M. Jérémy RICHARD, Mme Sarah FLAVIGNY.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

Objet : Réfection du pont de la Rue d'Inchy

Demande de subvention du titre de l'Aide départementale aux Villages et Bourgs 2024, volet « Aménagement et Equipements »

Le maire expose au conseil municipal la nécessité d'effectuer des travaux de reconstruction du pont de la Rue d'Inchy suite à son effondrement le 14 mars 2021. Le carnet de santé effectué par le Cerema indique que le pont est en très mauvais état (niveau de défaut : 4) et doit être rénové à brève échéance.

Après l'exposé de Monsieur le maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte l'opération
- S'engage à réaliser ces travaux
- S'engage à inscrire cette dépense au Budget
- Sollicite une subvention du Conseil Départemental du Nord au titre du dispositif Aide Départementale aux Villages et Bourgs, Volet « Aménagement et Equipements »
- Approuve les modalités de financement suivantes :

Coût total HT	213 120,00 € HT
Coût total TTC	255 744,00 € TTC

La commune sollicite une dérogation auprès de la préfecture afin d'obtenir un arrêté dérogatoire autorisant les subventions d'investissement à hauteur de 100%.

Sous réserve d'acceptation de la part du préfet du Nord, les modalités de financement seraient les suivantes :

- Subvention ADVB Volet « Aménagement et Equipements » 50 % 106 560,00 € HT
- Subvention du Cerema 50% 106 560,00 € HT

En cas de refus, les modalités de financement seraient les suivantes :

- Subvention ADVB Volet « Aménagement et Equipements » 50 % 106 560,00 € HT
  - Subvention du Cerema 30% 63 936,00 € HT
  - Solde commune (Autofinancement) 20% 42 624,00 € HT (51 148,80 € TTC)
- 
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette demande de subvention.

La secrétaire de séance,  
Guislain BLARY.



Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD.


Date 13/04/2024

Délibération n°2024-04-06

Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°228

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 12	Présents : 7	Procurations : 4	Votants : 11
------------------	--------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 17/04/2024 et publié le 17/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize avril à 9 heures , le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du huit avril 2024, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

Étaient présents : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Didier GOBERT, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, M. Albert GODARD, M. Alain RICHARD.

Étaient absents : Mme Emilie MAROUZE procuration Mme Guislaine BLARY, M. Rodrigue SANTERRE procuration Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON procuration M. Alain RICHARD, Mme Marie-Paule DAVAIN procuration M. Jérémy RICHARD, Mme Sarah FLAVIGNY.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

**Objet** : Réfection du pont de la Rue d'Inchy

**Demande de subvention du titre de l'Aide départementale aux Villages et Bourgs 2024, volet « Voirie communale »**

Le maire expose au conseil municipal la nécessité d'effectuer des travaux de reconstruction du pont de la Rue d'Inchy suite à son effondrement le 14 mars 2021. Le carnet de santé effectué par le Cerema indique que le pont est en très mauvais état (niveau de défaut : 4) et doit être rénové à brève échéance.

Après l'exposé de Monsieur le maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte l'opération
- S'engage à réaliser ces travaux
- S'engage à inscrire cette dépense au Budget
- Sollicite une subvention du Conseil Départemental du Nord au titre du dispositif Aide Départementale aux Villages et Bourgs, volet « Voirie communale »
- Approuve les modalités de financement suivantes :

Coût total HT

80 000,00 € HT

Coût total TTC

96 000,00 € TTC

La commune sollicite une dérogation auprès de la préfecture afin d'obtenir un arrêté dérogatoire autorisant les subventions d'investissement à hauteur de 100%.

Sous réserve d'acceptation de la part du préfet du Nord, les modalités de financement seraient les suivantes :

- Subvention ADVB Volet « Voirie communale » 50 % 40 000,00 € HT
- Subvention du Cerema 50% 40 000,00 € HT



En cas de refus, les modalités de financement seraient les suivantes :

- Subvention ADVB Volet « Voirie communale » 50 % 40 000,00 € HT
  - Subvention du Cerema 30% 24 000,00 € HT
  - Solde commune (Autofinancement) 20% 16 000 € HT (19 200,00 € TTC)
- 
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette demande de subvention.

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY.



Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD.



Date 13/04/2024

Délibération n°2024-04-07

Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°229

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 12	Présents : 7	Procurations : 4	Votants : 11
------------------	--------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 17/04/2024 et publié le 17/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize avril à 9 heures , le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du huit avril 2024, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

Étaient présents : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Didier GOBERT, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, M. Albert GODARD, M. Alain RICHARD.

Étaient absents : Mme Emilie MAROUZE procuration Mme Guislaine BLARY, M. Rodrigue SANTERRE procuration Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON procuration M. Alain RICHARD, Mme Marie-Paule DAVAIN procuration M. Jérémy RICHARD, Mme Sarah FLAVIGNY.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

**Objet : Déclaration d'intention d'aliéner**

Le conseil municipal n'ayant pas délégué au maire l'exercice des droits de préemption, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a été destinataire de demandes de déclaration d'intention d'aliéner.

Elle concerne les immeubles sis :

21 Ter Rue du Fayt

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

de ne pas exercer son droit de préemption urbain communal sur les immeubles sis :

21 Ter Rue du Fayt

de mandater monsieur le Maire pour passer et signer tous les actes relatifs à cette décision.

*NDLR : les déclarations d'intentions d'aliéner, en ce qu'elles contiennent des informations relatives au patrimoine des particuliers, ne sont pas communicables à des tiers (CADA, 28 mars 2002, n° 20021264).*

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY



Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD.



Date 13/04/2024

Délibération n°2024-04-08

Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°230

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 12	Présents : 7	Procurations : 4	Votants : 11
------------------	--------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 17/04/2024 et publié le 17/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize avril à 9 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du huit avril 2024, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

Etaients présents : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Didier GOBERT, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, M. Albert GODARD, M. Alain RICHARD.

Etaients absents : Mme Emilie MAROUZE procuration Mme Guislaine BLARY, M. Rodrigue SANTERRE procuration Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON procuration M. Alain RICHARD, Mme Marie-Paule DAVAIN procuration M. Jérémy RICHARD, Mme Sarah FLAVIGNY.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

Objet : Autorisation d'échange de terrain pour extension du cimetière communal

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'échanger une des parcelles appartenant à la commune (parcelle ZD 51) pour permettre l'extension du cimetière communal.

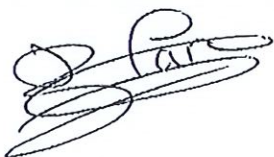
Monsieur le Maire fait savoir de son intérêt à échanger la parcelle ZD 51 contre la parcelle ZD 52 appartenant à Madame CAPPELIEZ Thérèse.

Monsieur le Maire ajoute que son exploitation serait idéale pour étendre le cimetière communal et permettrait une superficie uniforme, la parcelle ZD 52 étant située juste à côté du cimetière actuel. La commune est donc intéressée pour l'acquérir.


Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'échange de parcelles dans les conditions précisées ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à cet échange.

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY



Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD.



Date 13/04/2024

Délibération n°2024-04-09

Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°231

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

=====

En exercice : 12	Présents : 7	Procurations : 4	Volants : 11
------------------	--------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 17/04/2024 et publié le 17/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize avril à 9 heures , le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du huit avril 2024, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

Étaient présents : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Didier GOBERT, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, M. Albert GODARD, M. Alain RICHARD.

Étaient absents : Mme Emilie MAROUZE procuration Mme Guislaine BLARY, M. Rodrigue SANTERRE procuration Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON procuration M. Alain RICHARD, Mme Marie-Paule DAVAIN procuration M. Jérémy RICHARD, Mme Sarah FLAVIGNY.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

**Objet : TARIFS CLSH 2024**

Il est proposé au conseil municipal de fixer comme suit les tarifs du Centre de Loisirs Sans Hébergement, à compter du 08 juillet 2024 jusqu'au 26 juillet 2024.

ENFANTS HABITANTS ou SCOLARISÉS à TROISVILLES

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION FAMILIALE AVEC LE REPAS	PARTICIPATION FAMILIALE SANS LE REPAS
0 à 369	17.50 €	10€
370 à 499	25.50 €	18€
500 à 700	31.50 €	24€
701 à 800	35.50 €	28€
801 à 1000	37.50 €	30€
+ 1001	39.50 €	32€

ENFANTS NON HABITANTS ou NON SCOLARISÉS à TROISVILLES

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION FAMILIALE AVEC LE REPAS	PARTICIPATION FAMILIALE SANS LE REPAS
0 à 369	30.00 €	10€
370 à 499	38.00 €	18€
500 à 700	44.00 €	24€
701 à 800	48.00 €	28€
801 à 1000	50.00 €	30€
+ 1001	52.00 €	32€

Possibilité de paiement en 3 fois, le dernier règlement devra être effectué pour début Juillet.  
Le conseil municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD.



Date 13/04/2024

Délibération n°2024-04-10

Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°232

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 12	Présents : 7	Procurations : 4	Votants : 11
------------------	--------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 17/04/2024 et publié le 17/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize avril à 9 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du huit avril 2024, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

Etaient présents : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Didier GOBERT, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, M. Albert GODARD, M. Alain RICHARD.

Etaient absents : Mme Emilie MAROUZE procuration Mme Guislaine BLARY, M. Rodrigue SANTERRE procuration Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON procuration M. Alain RICHARD, Mme Marie-Paule DAVAIN procuration M. Jérémy RICHARD, Mme Sarah FLAVIGNY.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

**Objet : Demande de subvention au titre du Programme National Ponts Travaux pour la reconstruction du Pont de la Rue d'Inchy**

Le maire expose au conseil municipal la nécessité d'effectuer des travaux de reconstruction du pont de la Rue d'Inchy suite à son effondrement le 14 mars 2021. Le carnet de santé effectué par le Cerema indique que le pont est en très mauvais état (niveau de défaut : 4) et doit être rénové à brève échéance.

Le maire informe que le gouvernement a mis en place un dispositif d'accompagnement des communes pour la réparation de leurs ouvrages d'art à hauteur de 35 M€ dont le pilotage est confié au Cerema. Le Programme National Ponts Travaux subventionnera jusqu'à 60 % des travaux de reconstruction, de réparation, de restauration, ainsi que les études techniques et réglementaires nécessaires à leur bonne réalisation.

Le taux de subvention peut être porté jusqu'à 60 % de la dépense subventionnable HT dans les limites suivantes :

Le montant minimum de l'aide est de 5 000 € HT.

Le montant maximum de l'aide est de 500 000 € HT.

Après l'exposé de Monsieur le maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte l'opération
- S'engage à réaliser ces travaux
- S'engage à inscrire cette dépense au Budget
- Sollicite une subvention auprès du Cerema au titre du Programme National Ponts Travaux

- Approuve les modalités de financement suivantes :

Coût total HT

299 310,00 € HT

Coût total TTC

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 22/04/2024

ID : 059-215906041-20240413-2024\_04\_010-DE



La commune sollicite une dérogation auprès de la préfecture afin d'obtenir un arrêté dérogatoire autorisant les subventions d'investissement à hauteur de 100%.

Sous réserve d'acceptation de la part du préfet du Nord, les modalités de financement seraient les suivantes :

- Subvention du Cerema 50% 149 655,00 € HT
- Subvention ADVB Volet « Aménagement et Equipements » 106 560,00 € HT
- Subvention ADVB Volet « Voirie communale » 40 000,00 € HT

En cas de refus, les modalités de financement seraient les suivantes :

- Subvention du Cerema 30% 89 793,00 € HT
- Subvention ADVB Volet « Aménagement et Equipements » 106 560,00 € HT
- Subvention ADVB Volet « Voirie communale » 40 000,00 € HT
- Solde commune (Autofinancement) 20% 62 957,00 € HT (75 548,40 € TTC)

- Autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette demande de subvention.

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY.

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD.

Date 13/04/2024

Délibération n°2024-04-11

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 059-215906041-20240413-2024\_04\_011-DE

Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°233

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 12	Présents : 7	Procurations : 4	Votants : 11
------------------	--------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 17/04/2024 et publié le 17/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize avril à 9 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du huit avril 2024, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

Etaient présents : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Didier GOBERT, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, M. Albert GODARD, M. Alain RICHARD.

Etaient absents : Mme Emilie MAROUZE procuration Mme Guislaine BLARY, M. Rodrigue SANTERRE procuration Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON procuration M. Alain RICHARD, Mme Marie-Paule DAVAIN procuration M. Jérémy RICHARD, Mme Sarah FLAVIGNY.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

**Objet** : Demande de fonds de concours à la CA2C pour le remplacement des portes à la salle polyvalente – Volet 2 Développement durable

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,  
Vu la délibération 2021/60 du conseil communautaire approuvant le pacte financier 2022-2027 ;  
Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis et  
Notamment les dispositions incluant la Commune de *Troisvilles*, comme l'une de ses communes Membres.

Considérant que la commune de *Troisvilles* souhaite remplacer les portes de la salle polyvalente, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la communauté de communes du Caudrésis Catésis

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci dessous,

Plan de financement				
DEPENSES		RECETTES (subvention)		
Libellés	Montant éligible en HT	Libellés	Montant éligible en HT	Part en %
Remplacement des portes à la salle polyvalente	11 514.00	Fonds de concours CA2C	5757.00	50.00
		Autofinancement	5757.00	50.00
TOTAUX	11 514.00	TOTAUX	11 514.00	100.00

Après l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet et son contenu.
- Approuve le plan de financement de l'opération et décide d'inscrire cette dépense au budget.
- Autorise le Maire à réaliser une demande de fond de concours auprès de la Ca2C pour un montant de 5757,00 €.
- Autorise le Maire à demander une dérogation afin de pouvoir éventuellement engager le projet avant l'obtention des arrêtés de subvention dès que le dossier sera réputé complet.
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY



Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD.





Date 13/04/2024

Délibération n°2024-04-12

Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°234

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 12	Présents : 7	Procurations : 4	Votants : 11
------------------	--------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 17/04/2024 et publié le 17/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize avril à 9 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du huit avril 2024, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

Étaient présents : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Didier GOBERT, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, M. Albert GODARD, M. Alain RICHARD.

Étaient absents : Mme Emilie MAROUZE procuration Mme Guislaine BLARY, M. Rodrigue SANTERRE procuration Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON procuration M. Alain RICHARD, Mme Marie-Paule DAVAIN procuration M. Jérémy RICHARD, Mme Sarah FLAVIGNY.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

**Objet** : Demande de fonds de concours à la CA2C pour la rénovation du monument aux morts de Troisvilles – Volet 1 Classique

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu la délibération 2021/60 du conseil communautaire approuvant le pacte financier 2022-2027 ;

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis et

Notamment les dispositions incluant la Commune de *Troisvilles*, comme l'une de ses communes Membres.

Considérant que la commune de *Troisvilles* souhaite effectuer des travaux de rénovation du monument aux morts de *Troisvilles*, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la communauté de communes du Caudrésis Catésis

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci dessous,

Plan de financement				
DEPENSES		RECETTES (subvention)		
Libellés	Montant éligible en HT	Libellés	Montant éligible en HT	Part en %
Rénovation du monument aux morts de Troisvilles	39 995.50	Fonds de concours CA2C	7 998.65	20.00
		Subvention DETR	15 998.20	40.00

		Subvention Conseil régional	3 000,00	7,50
		Subvention ONaCVG	5 000,00	12,50
		Autofinancement	7 998,65	20,00
		<b>TOTAUX</b>	<b>39 995,50</b>	<b>100,00</b>
	<b>39 995,50</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>39 995,50</b>	<b>100,00</b>

Après l'exposé de Monsieur le Maire,

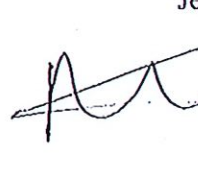

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet et son contenu.
- Approuve le plan de financement de l'opération et décide d'inscrire cette dépense au budget.
- Autorise le Maire à réaliser une demande de fond de concours auprès de la Ca2C pour un montant de 7 998,65 €.
- Autorise le Maire à demander une dérogation afin de pouvoir éventuellement engager le projet avant l'obtention des arrêtés de subvention dès que le dossier sera réputé complet.
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce Projet.

La secrétaire de séance,  
Guislain BLARY



Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD.

Date 13/04/2024

Délibération n°2024-04-13

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 059-215906041-20240413-2024\_04\_13-BF



Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°235

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 12	Présents : 7	Procurations : 4	Votants : 11
------------------	--------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 17/04/2024 et publié le 17/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize avril à 9 heures , le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du huit avril 2024, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

Etaient présents : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Didier GOBERT, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, M. Albert GODARD, M. Alain RICHARD.

Etaient absents : Mme Emilie MAROUZE procuration Mme Guislaine BLARY, M. Rodrigue SANTERRE procuration Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON procuration M. Alain RICHARD, Mme Marie-Paule DAVAIN procuration M. Jérémy RICHARD, Mme Sarah FLAVIGNY.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

Objet : Vote des taux de fiscalité directe locale 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 1639A, 1379 et 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux, à la fixation et au vote des taux d'imposition.

Il est proposé au conseil municipal d'augmenter les taux d'imposition.

	Taux 2023	Taux 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	33,29 %	35,29 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	60,39 %	64,02 %
Taxe d'habitation pour les résidences secondaires	17,23 %	18,27 %

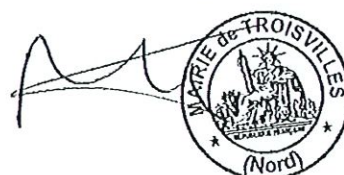
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte cette proposition à l'unanimité.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Monsieur le maire sera chargé de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY.

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD.





Département du Nord  
 Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°236

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 12	Présents : 7	Procurations : 4	Votants : 11
------------------	--------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 17/04/2024 et publié le 17/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize avril à 9 heures , le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du huit avril 2024, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

Etaient présents : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Didier GOBERT, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, M. Albert GODARD, M. Alain RICHARD.

Etaient absents : Mme Emilie MAROUZE procuration Mme Guislaine BLARY, M. Rodrigue SANTERRE procuration Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON procuration M. Alain RICHARD, Mme Marie-Paule DAVAIN procuration M. Jérémy RICHARD, Mme Sarah FLAVIGNY.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

**Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Il est demandé au conseil municipal de procéder à l'étude et au vote du budget primitif 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

BUDGET PRIMITIF 2024	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	655 601,88 €	655 601,88 €
Section d'investissement	646 056,34 €	646 056,34 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 301 658,22 €</b>	<b>1 301 658,22 €</b>

La secrétaire de séance,  
 Guislaine BLARY.

Fait et délibéré en séance,  
 Pour extrait conforme,  
 Le Maire,  
 Jérémy RICHARD.

1



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE : COMMUNE DE TROISVILLES (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21590604100011

POSTE COMPTABLE : SGC DE CAUDRY

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

BUDGET : MAIRIE (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

### II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17

### III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	25
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	26
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	27
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	28
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	30
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	33
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

### IV - Annexes

#### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

#### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	39
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	40
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	44
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	45
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	46
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	47
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	48
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	49
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	50
B9 - Etat du personnel	51
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	54
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	55
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	56
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	57
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	58
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	59

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>		<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	831

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios	
	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	669,46
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	701,36
3 Dépenses d'équipement brut / population	528,33
4 Encours de dette / population (2) (3)	508,85
5 DGF / population	125,46
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	42,07 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	109,17 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	75,33 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	72,55 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	4,55 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité, Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>		<b>C1</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	634 048,87	749 376,36	-46 667,51	A1 68 669,98
Investissement	173 590,49	166 846,56 (3)	-120 323,34	A2 -127 067,27
Fonctionnement	460 458,38	582 529,80 (4)	73 665,83	A3 195 737,25

RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes		Solde (B)
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	0,00	III + IV	B1 4 097,79
Investissement	I	0,00	III	B2 4 097,79
Fonctionnement	II	0,00	IV	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
<b>TOTAL</b>	A1 + B1 72 767,77
Investissement	A2 + B2 -122 969,48
Fonctionnement	A3 + B3 195 737,25

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

## DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

## DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) 4 097,79
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	4 097,79
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS**

	DEPENSES	RECETTES
VOTE	518 989,07	641 958,55

+

Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	4 097,79
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	127 067,27	(si solde positif) 0,00

=

Total de la section d'investissement (2)	646 056,34	646 056,34
--	------------	------------

	DEPENSES	RECETTES
VOTE	655 601,88	582 834,11

+

Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si excédent) 72 767,77

=

Total de la section de fonctionnement (3)	655 601,88	655 601,88
---	------------	------------

<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>1 301 658,22</b>	<b>1 301 658,22</b>
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.  
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.  
 (2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.  
 (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.  
 (4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	88 923,00	0,00	79 866,89	79 866,89	79 866,89
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	14 449,42	0,00	359 172,00	359 172,00	359 172,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>103 372,42</b>	<b>0,00</b>	<b>439 038,89</b>	<b>439 038,89</b>	<b>439 038,89</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	83 566,16	0,00	79 950,18	79 950,18	79 950,18
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>83 566,16</b>	<b>0,00</b>	<b>79 950,18</b>	<b>79 950,18</b>	<b>79 950,18</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>186 938,58</b>	<b>0,00</b>	<b>518 989,07</b>	<b>518 989,07</b>	<b>518 989,07</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>186 938,58</b>	<b>0,00</b>	<b>518 989,07</b>	<b>518 989,07</b>	<b>518 989,07</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>127 067,27</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>646 056,34</b>
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	61 261,36	4 097,79	341 957,20	341 957,20	346 054,99
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	59 000,00	59 000,00	59 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>61 261,36</b>	<b>4 097,79</b>	<b>400 957,20</b>	<b>400 957,20</b>	<b>405 054,99</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	16 662,98	0,00	18 749,53	18 749,53	18 749,53
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	80 165,15	0,00	122 969,48	122 969,48	122 969,48
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>96 828,13</b>	<b>0,00</b>	<b>141 719,01</b>	<b>141 719,01</b>	<b>141 719,01</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>158 089,49</b>	<b>4 097,79</b>	<b>542 676,21</b>	<b>542 676,21</b>	<b>546 774,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	145 197,72		95 307,63	95 307,63	95 307,63
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	3 974,71		3 974,71	3 974,71	3 974,71
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>149 172,43</b>		<b>99 282,34</b>	<b>99 282,34</b>	<b>99 282,34</b>

<b>TOTAL</b>	<b>307 261,92</b>	<b>4 097,79</b>	<b>641 958,55</b>	<b>641 958,55</b>	<b>646 056,34</b>
--------------	-------------------	-----------------	-------------------	-------------------	-------------------

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>646 056,34</b>
---	-------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>99 282,34</b>
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	172 200,00	0,00	237 551,21	237 551,21	237 551,21
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	185 561,69	0,00	234 032,00	234 032,00	234 032,00
014	Atténuations de produits	1 500,00	0,00	2 600,00	2 600,00	2 600,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	65 981,61	0,00	68 433,00	68 433,00	68 433,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>425 243,30</b>	<b>0,00</b>	<b>542 616,21</b>	<b>542 616,21</b>	<b>542 616,21</b>
66	Charges financières	12 501,00	0,00	12 703,33	12 703,33	12 703,33
67	Charges spécifiques (3)	3 500,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>441 244,30</b>	<b>0,00</b>	<b>556 319,54</b>	<b>556 319,54</b>	<b>556 319,54</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	145 197,72		95 307,63	95 307,63	95 307,63
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	3 974,71		3 974,71	3 974,71	3 974,71
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>149 172,43</b>		<b>99 282,34</b>	<b>99 282,34</b>	<b>99 282,34</b>

<b>TOTAL</b>	<b>590 416,73</b>	<b>0,00</b>	<b>655 601,88</b>	<b>655 601,88</b>	<b>655 601,88</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>655 601,88</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	5 000,00	0,00	16 320,00	16 320,00	16 320,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	35 000,00	0,00	50 680,00	50 680,00	50 680,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	111 047,00	0,00	107 978,00	107 978,00	107 978,00
731	Fiscalité locale	230 088,00	0,00	250 667,87	250 667,87	250 667,87
74	Dotations et participations (3)	125 116,00	0,00	139 188,24	139 188,24	139 188,24
75	Autres produits de gestion courante (3)	9 499,90	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>515 750,90</b>	<b>0,00</b>	<b>580 834,11</b>	<b>580 834,11</b>	<b>580 834,11</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>516 750,90</b>	<b>0,00</b>	<b>582 834,11</b>	<b>582 834,11</b>	<b>582 834,11</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>516 750,90</b>	<b>0,00</b>	<b>582 834,11</b>	<b>582 834,11</b>	<b>582 834,11</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>72 767,77</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>655 601,88</b>
--	-------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>99 282,34</b>
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	79 950,18	0,00	79 950,18
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	79 866,89	0,00	79 866,89
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	359 172,00	0,00	359 172,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>518 989,07</b>	<b>0,00</b>	<b>518 989,07</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>127 067,27</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>646 056,34</b>
---	-------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	237 551,21		237 551,21
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	234 032,00		234 032,00
014	Atténuations de produits	2 600,00		2 600,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	68 433,00	0,00	68 433,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	12 703,33	0,00	12 703,33
67	Charges spécifiques (9)	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	3 974,71	3 974,71
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		95 307,63	95 307,63
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>556 319,54</b>	<b>99 282,34</b>	<b>655 601,88</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>655 601,88</b>
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

COMMUNE DE TROISVILLES - MAIRIE - BP - 2024

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	18 749,53	0,00	18 749,53
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	346 054,99	0,00	346 054,99
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	59 000,00	0,00	59 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		3 974,71	3 974,71
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		95 307,63	95 307,63
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>423 804,52</b>	<b>99 282,34</b>	<b>523 086,86</b>
+				
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>			<b>0,00</b>	
+				
<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>			<b>122 969,48</b>	
=				
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>646 056,34</b>	

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	16 320,00		16 320,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	50 680,00		50 680,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	107 978,00		107 978,00
731	Fiscalité locale	250 667,87		250 667,87
74	Dotations et participations (8)	139 188,24		139 188,24
75	Autres produits de gestion courante (8)	16 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	2 000,00	0,00	2 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>582 834,11</b>	<b>0,00</b>	<b>582 834,11</b>
+				
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>			<b>72 767,77</b>	
=				
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			<b>655 601,88</b>	

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

**III**  
**A**

**DEPENSES**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>186 938,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>518 989,07</b>	<b>518 989,07</b>	<b>0,00</b>	<b>518 989,07</b>	<b>518 989,07</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	88 923,00	0,00	0,00	79 866,89	79 866,89	0,00	79 866,89	79 866,89
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	14 449,42	0,00	0,00	359 172,00	359 172,00	0,00	359 172,00	359 172,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>103 372,42</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>439 038,89</b>	<b>439 038,89</b>	<b>0,00</b>	<b>439 038,89</b>	<b>439 038,89</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	83 566,16	0,00	0,00	79 950,18	79 950,18	0,00	79 950,18	79 950,18
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>83 566,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>79 950,18</b>	<b>79 950,18</b>	<b>0,00</b>	<b>79 950,18</b>	<b>79 950,18</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>186 938,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>518 989,07</b>	<b>518 989,07</b>	<b>0,00</b>	<b>518 989,07</b>	<b>518 989,07</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>							<b>127 067,27</b>
---	--	--	--	--	--	--	-------------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>							<b>646 056,34</b>
---	--	--	--	--	--	--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>		<b>A</b>

**RECETTES**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I		II	
<b>TOTAL</b>	<b>227 096,77</b>	<b>4 097,79</b>	<b>518 989,07</b>	<b>518 989,07</b>	<b>523 086,86</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	61 261,36	4 097,79	341 957,20	341 957,20	346 054,99
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	59 000,00	59 000,00	59 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>61 261,36</b>	<b>4 097,79</b>	<b>400 957,20</b>	<b>400 957,20</b>	<b>405 054,99</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	16 662,98	0,00	18 749,53	18 749,53	18 749,53
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>16 662,98</b>	<b>0,00</b>	<b>18 749,53</b>	<b>18 749,53</b>	<b>18 749,53</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>77 924,34</b>	<b>4 097,79</b>	<b>419 706,73</b>	<b>419 706,73</b>	<b>423 804,52</b>
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	145 197,72		95 307,63	95 307,63	95 307,63
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	3 974,71		3 974,71	3 974,71	3 974,71
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>149 172,43</b>		<b>99 282,34</b>	<b>99 282,34</b>	<b>99 282,34</b>
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>					<b>0,00</b>

<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>		<b>122 969,48</b>
---------------------------------------	--	-------------------

<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>646 056,34</b>
---	--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

**III**

**A1**

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		<b>I</b>			<b>II</b>			<b>III = I + II</b>
<b>TOTAL</b>	<b>186 938,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>518 989,07</b>	<b>518 989,07</b>	<b>0,00</b>	<b>518 989,07</b>	<b>518 989,07</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	88 923,00	0,00	0,00	79 866,89	79 866,89	0,00	79 866,89	79 866,89
2111 Terrains nus	0,00	0,00		4 097,79	4 097,79	0,00	4 097,79	4 097,79
2131 Bâtiments publics	3 131,03	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
2135 Installations générales, agencements	9 869,71	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151 Réseaux de voirie	20 000,00	0,00		10 773,60	10 773,60	0,00	10 773,60	10 773,60
2172 Aménagements de terrains (mise à dispo)	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2181 Install. générales, agencements	50 922,26	0,00		39 995,50	39 995,50	0,00	39 995,50	39 995,50
2188 Autres immobilisations corporelles	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	14 449,42	0,00	0,00	359 172,00	359 172,00	0,00	359 172,00	359 172,00
231 Immobilisations corporelles en cours	14 449,42	0,00		359 172,00	359 172,00	0,00	359 172,00	359 172,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>103 372,42</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>439 038,89</b>	<b>439 038,89</b>	<b>0,00</b>	<b>439 038,89</b>	<b>439 038,89</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	83 566,16	0,00		79 950,18	79 950,18		79 950,18	79 950,18
1641 Emprunts en euros	83 566,16	0,00		79 950,18	79 950,18		79 950,18	79 950,18
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>83 566,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>79 950,18</b>	<b>79 950,18</b>	<b>0,00</b>	<b>79 950,18</b>	<b>79 950,18</b>
45...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>186 938,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>518 989,07</b>	<b>518 989,07</b>	<b>0,00</b>	<b>518 989,07</b>	<b>518 989,07</b>
040	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<i>Opérations ordre transf. entre sections (6)</i>								
<i>Reprise sur autofinancement antérieur</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<i>Charges transférées (7)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<i>Opérations patrimoniales (8)</i>								
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE**

**III**

**A3**

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>227 096,77</b>	<b>4 097,79</b>	<b>518 989,07</b>	<b>518 989,07</b>	<b>523 086,86</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	61 261,36	4 097,79	341 957,20	341 957,20	346 054,99
1321 Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	154 655,00	154 655,00	154 655,00
1322 Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
1323 Subv. non transf. Départements	30 869,79	4 097,79	152 806,00	152 806,00	156 903,79
13251 Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	15 498,00	15 498,00	15 498,00
1345 Amendes radars automatiques et de police	6 733,50	0,00	0,00	0,00	0,00
13461 Dot. équip.territoires ruraux non transf	23 658,07	0,00	15 998,20	15 998,20	15 998,20
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	59 000,00	59 000,00	59 000,00
1641 Emprunts en euros	0,00	0,00	59 000,00	59 000,00	59 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>61 261,36</b>	<b>4 097,79</b>	<b>400 957,20</b>	<b>400 957,20</b>	<b>405 054,99</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	16 662,98	0,00	18 749,53	18 749,53	18 749,53
10222 FCTVA	12 662,98	0,00	13 749,53	13 749,53	13 749,53
10226 Taxe d'aménagement	4 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>16 662,98</b>	<b>0,00</b>	<b>18 749,53</b>	<b>18 749,53</b>	<b>18 749,53</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>77 924,34</b>	<b>4 097,79</b>	<b>419 706,73</b>	<b>419 706,73</b>	<b>423 804,52</b>
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	145 197,72		95 307,63	95 307,63	95 307,63
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)</i>	3 974,71		3 974,71	3 974,71	3 974,71
2804421 <i>Sub nat privé - Biens mob. mat. études</i>	3 974,71		3 974,71	3 974,71	3 974,71
041 <i>Opérations patrimoniales (9)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>149 172,43</b>		<b>99 282,34</b>	<b>99 282,34</b>	<b>99 282,34</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.



- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Sauf 165, 166 et 16449.
- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>		<b>B</b>

**DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>590 416,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>655 601,88</b>	<b>655 601,88</b>	<b>0,00</b>	<b>655 601,88</b>	<b>655 601,88</b>
011	Charges à caractère général (3)	172 200,00	0,00	0,00	237 551,21	237 551,21	0,00	237 551,21	237 551,21
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	185 561,69	0,00		234 032,00	234 032,00		234 032,00	234 032,00
014	Atténuations de produits	1 500,00	0,00		2 600,00	2 600,00		2 600,00	2 600,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	65 981,61	0,00	0,00	68 433,00	68 433,00	0,00	68 433,00	68 433,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>425 243,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>542 616,21</b>	<b>542 616,21</b>	<b>0,00</b>	<b>542 616,21</b>	<b>542 616,21</b>
66	Charges financières	12 501,00	0,00		12 703,33	12 703,33		12 703,33	12 703,33
67	Charges spécifiques (3)	3 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>16 001,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 703,33</b>	<b>13 703,33</b>		<b>13 703,33</b>	<b>13 703,33</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>441 244,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>556 319,54</b>	<b>556 319,54</b>	<b>0,00</b>	<b>556 319,54</b>	<b>556 319,54</b>
023	Virement à la section d'investissement	145 197,72			95 307,63	95 307,63		95 307,63	95 307,63
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	3 974,71			3 974,71	3 974,71		3 974,71	3 974,71
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>149 172,43</b>			<b>99 282,34</b>	<b>99 282,34</b>		<b>99 282,34</b>	<b>99 282,34</b>
	<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>								<b>0,00</b>

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>		<b>655 601,88</b>
--	--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>B</b>

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>516 750,90</b>	<b>0,00</b>	<b>582 834,11</b>	<b>582 834,11</b>	<b>582 834,11</b>
013	Atténuations de charges (2)	5 000,00	0,00	16 320,00	16 320,00	16 320,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	35 000,00	0,00	50 680,00	50 680,00	50 680,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	111 047,00	0,00	107 978,00	107 978,00	107 978,00
731	Fiscalité locale	230 088,00	0,00	250 667,87	250 667,87	250 667,87
74	Dotations et participations (2)	125 116,00	0,00	139 188,24	139 188,24	139 188,24
75	Autres produits de gestion courante (2)	9 499,90	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>515 750,90</b>	<b>0,00</b>	<b>580 834,11</b>	<b>580 834,11</b>	<b>580 834,11</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	1 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>516 750,90</b>	<b>0,00</b>	<b>582 834,11</b>	<b>582 834,11</b>	<b>582 834,11</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>	<b>72 767,77</b>
--	------------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>655 601,88</b>
--	--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

**III**  
**B1**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>590 416,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>655 601,88</b>	<b>655 601,88</b>	<b>0,00</b>	<b>655 601,88</b>	<b>655 601,88</b>
011	Charges à caractère général (4)	172 200,00	0,00	0,00	237 551,21	237 551,21	0,00	237 551,21	237 551,21
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	4 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60612	Énergie - Électricité	32 000,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
60622	Carburants	2 300,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60623	Alimentation	13 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	4 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	15 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
60633	Fournitures de voirie	2 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60636	Vêtements de travail	300,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	2 500,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	1 000,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6067	Fournitures scolaires	3 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
613	Locations	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
61521	Entretien terrains	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	19 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	800,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6161	Multirisques	8 500,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
618	Divers	2 000,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	10 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	15 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	1 400,00	0,00	0,00	1 151,21	1 151,21	0,00	1 151,21	1 151,21
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
626	Frais postaux et frais télécommunication	6 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
6281	Concours divers (cotisations)	600,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	700,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	1 100,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	185 561,69	0,00		234 032,00	234 032,00		234 032,00	234 032,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 100,00	0,00		3 300,00	3 300,00		3 300,00	3 300,00
6411	Personnel titulaire	86 461,69	0,00		79 500,00	79 500,00		79 500,00	79 500,00
6413	Personnel non titulaire	35 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
64168	Autres emplois aidés	9 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00		11 232,00	11 232,00		11 232,00	11 232,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	50 000,00	0,00		66 000,00	66 000,00		66 000,00	66 000,00
6470	Autres charges sociales	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	3 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
014	Atténuations de produits	1 500,00	0,00		2 600,00	2 600,00		2 600,00	2 600,00
7391111	Dégrèv. TFPNB / jeunes agriculteurs	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	0,00	0,00		400,00	400,00		400,00	400,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	0,00	0,00		700,00	700,00		700,00	700,00
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	65 981,61	0,00		68 433,00	68 433,00		68 433,00	68 433,00
65131	Bourses	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
65132	Prix	0,00	0,00		900,00	900,00		900,00	900,00
65311	Indemnités de fonction	21 410,00	0,00		18 500,00	18 500,00		18 500,00	18 500,00
65313	Cotisations de retraite	900,00	0,00		900,00	900,00		900,00	900,00
65315	Formation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6553	Service d'incendie	27 562,61	0,00		28 683,00	28 683,00		28 683,00	28 683,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	8 900,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	150,00	0,00		150,00	150,00		150,00	150,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	3 500,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	2 559,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65883	Déficits sur opérations de gestion	0,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>425 243,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>542 616,21</b>	<b>542 616,21</b>	<b>0,00</b>	<b>542 616,21</b>	<b>542 616,21</b>
66	Charges financières	12 501,00	0,00		12 703,33	12 703,33		12 703,33	12 703,33
66111	Intérêts réglés à l'échéance	12 151,00	0,00		9 703,33	9 703,33		9 703,33	9 703,33
6618	Intérêts des autres dettes	350,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
67	Charges spécifiques (4)	3 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	<b>Total des charges financières et spécifiques</b>	<b>16 001,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 703,33</b>	<b>13 703,33</b>		<b>13 703,33</b>	<b>13 703,33</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>441 244,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>556 319,54</b>	<b>556 319,54</b>	<b>0,00</b>	<b>556 319,54</b>	<b>556 319,54</b>
023	Virement à la section d'investissement	145 197,72			95 307,63	95 307,63		95 307,63	95 307,63
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	3 974,71			3 974,71	3 974,71		3 974,71	3 974,71
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	3 974,71			3 974,71	3 974,71		3 974,71	3 974,71
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>149 172,43</b>			<b>99 282,34</b>	<b>99 282,34</b>		<b>99 282,34</b>	<b>99 282,34</b>

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 68112 sera négatif.



**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE**

**III**  
**B2**

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I		II	
	<b>TOTAL</b>	<b>516 750,90</b>	<b>0,00</b>	<b>582 834,11</b>	<b>582 834,11</b>	<b>582 834,11</b>
013	Atténuations de charges (3)	5 000,00	0,00	16 320,00	16 320,00	16 320,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	5 000,00	0,00	16 320,00	16 320,00	16 320,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	35 000,00	0,00	50 680,00	50 680,00	50 680,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7032	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7063	Redev.serv.à caractère sportif,loisirs	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	16 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00
70688	Autres prestations de services	13 000,00	0,00	13 680,00	13 680,00	13 680,00
70878	Remb. frais par des tiers	1 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	300,00	300,00	300,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	111 047,00	0,00	107 978,00	107 978,00	107 978,00
73211	Attribution de compensation	49 383,00	0,00	49 640,00	49 640,00	49 640,00
73221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	23 664,00	0,00	23 780,00	23 780,00	23 780,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	38 000,00	0,00	34 558,00	34 558,00	34 558,00
731	Fiscalité locale	230 088,00	0,00	250 667,87	250 667,87	250 667,87
73111	Impôts directs locaux	221 724,00	0,00	242 303,00	242 303,00	242 303,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	8 364,00	0,00	8 364,87	8 364,87	8 364,87
74	Dotations et participations (3)	125 116,00	0,00	139 188,24	139 188,24	139 188,24
74111	Dotation forfaitaire des communes	33 608,00	0,00	33 259,00	33 259,00	33 259,00
741121	DSR des communes	55 037,00	0,00	58 338,00	58 338,00	58 338,00
741127	DNP des communes	11 147,00	0,00	12 661,00	12 661,00	12 661,00
742	Dot. aux élus locaux	3 284,00	0,00	3 320,00	3 320,00	3 320,00
744	FCTVA	350,00	0,00	4 827,24	4 827,24	4 827,24
7478	Participation Autres organismes	4 900,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	16 790,00	0,00	17 283,00	17 283,00	17 283,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	0,00	0,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	9 499,90	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
752	Revenus des immeubles	8 499,90	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
7588	Autres produits divers gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>515 750,90</b>	<b>0,00</b>	<b>580 834,11</b>	<b>580 834,11</b>	<b>580 834,11</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7751	Produits des cessions d'immob. (h. ASA)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>516 750,90</b>	<b>0,00</b>	<b>582 834,11</b>	<b>582 834,11</b>	<b>582 834,11</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE**

**IV**  
**B1.1**

**B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
9623627047	03/06/2023	100 000,00	15 000,00	36,26	15 000,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>100 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>36,26</b>	<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INT88900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 422+5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 050 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 050 000,00									
10000135677	CRCA LILLE	31/07/2015	25/04/2017	27/11/2015	200 000,00	F		1,200	0,000		T	P	O	A-1
435955E	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE			15/04/2018	150 000,00	F		1,340	0,000		A	P	O	A-1
7646300	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE				700 000,00	F		4,010	0,000		T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>1 050 000,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		339 285,44					79 950,18	9 703,33	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		339 285,44					79 950,18	9 703,33	0,00	0,00
10000135677		0,00	A-1	36 751,91	1,00		F	1,200	20 906,77	347,19	0,00	0,00
435955E		0,00	A-1	77 993,37	6,00		F	1,340	12 570,20	1 045,11	0,00	0,00
7546300		0,00	A-1	224 540,16	4,00		F	4,010	46 473,21	8 311,03	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)		Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>339 285,44</b>					<b>79 950,18</b>	<b>9 703,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courtir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 661111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecarts d'indices zone euro	Ecarts d'indices hors zone euro	Autres indices		
(A) Taux fixe simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turnes)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	339 285,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							0
	% de l'encours							0,00
	Montant en euros							0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>		<b>B2</b>

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	Durée (en années)	
L	Réseau ADSL 30	23/07/2020

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>		<b>B7.3</b>

**ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS**

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					335 577,05	251 133,90										4 808,12	13 908,45	
	2018	X	Résidence Mont de Merval 01		311 274,82	233 334,84	16,00	A	F	1,950	F	1,950	A-1			4 550,03	12 874,31	
	2018	X	HLM AVESNOISE PLACE EGLISE 02		24 302,23	17 799,06	19,00	A	F	1,450	F	1,450	A-1			258,09	1 034,14	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>335 577,05</b>	<b>251 133,90</b>										<b>4 808,12</b>	<b>13 908,45</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

**IV – ANNEXES**

**IV**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**B7.4**

**CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

	Valeur en euros
<b>Calcul du ratio (1)</b>	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 95 717,16
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 95 717,16
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D 191 434,32</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II 582 834,11</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	
	<b>I / II 32,85</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES</b>		<b>B8</b>

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
					0,00
				INVESTISSEMENT (total)	0,00
				FONCTIONNEMENT (total)	0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDJS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		1,00	2,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique	C	1,00	2,00	3,00	3,00	0,00	3,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'animation	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		2,00	3,00	5,00	5,00	0,00	5,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

									IV
									B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				353,00		
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	OTR		353,00	A 332-8-3°	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>353,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel.  
 ANIM : Animation.  
 POMP : Pompes.  
 POLY : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>B11.1</b>

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
<b>EPCI</b>			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
SIDEC : EMPRUNT + COTIS + MARCHE ELEC		SFP	1 322,22
SIAN - Cotisations défense incendie		SFP	4 155,00
SIVU MURS MITOYENS	01/07/2015	SFP	2 900,82

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

## DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

*Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)*

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-127 067,27	-127 067,27
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	4 097,79	4 097,79
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

*Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)*

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	122 969,48	122 969,48
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	122 969,48	122 969,48

## COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	79 950,18	79 950,18
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	118 031,87	118 031,87
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	161 051,17	161 051,17

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>79 950,18</b>	<b>I</b> <b>79 950,18</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>79 950,18</b>	<b>79 950,18</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	79 950,18	79 950,18
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>118 031,87</b>	<b>III</b> <b>118 031,87</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>18 749,53</b>	<b>18 749,53</b>
10222	FCTVA	13 749,53	13 749,53
10226	Taxe d'aménagement (3)	5 000,00	5 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>99 282,34</b>	<b>99 282,34</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2804421	<i>Sub nat privé - Biens mob, mat, études</i>	3 974,71	3 974,71
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	95 307,63	95 307,63

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

**IV – ANNEXES**  
**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS**

**IV**  
**D3**

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)						
SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)						
SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>						
TFPB	539 500,00	0,00	35,29	0,00	190 389,55	0,00
TFPNB	71 300,00	0,00	64,02	0,00	45 646,26	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	34 300,00	0,00	18,27	0,00	6 266,61	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>645 100,00</b>	<b>0,00</b>			<b>242 302,42</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 08/04/2024

Présenté par Le MAIRE (1),

A Troisvilles, le 13/04/2024

Délibéré par l'assemblée le Conseil municipal(2), réunie en session ordinaire

A Troisvilles, le 13/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil municipal (2),(3).

BLARY Guislaine	
DAVAIN Marie-Paule	
FLAVIGNY Sarah	
GOBERT Didier	
GODARD Albert	
HIRON Jean-Pierre	
MAROUZé Emilie	
QUENNESON Jean-Michel	
RICHARD Alain	
RICHARD Jérémy	
SANTERRE Françoise	
SANTERRE Rodrigue	

Certifié exécutoire par Le MAIRE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Troisvilles, le 13/04/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.